

 REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE Département des finances et contributions Office du personnel de l'Etat Service d'évaluation des fonctions	DEFINITION DE FONCTION-TYPE		
	Date d'établissement 10.06.1997	Date de révision	Date de mise en application 01.07.1997
1. Dénomination de la fonction Taxateur spécialiste impôt à la source Taxatrice spécialiste impôt à la source		Code fonction 5.04.029	
2. But de la fonction Vérifier et authentifier les montants des taxations effectuées par les débiteurs de prestations imposables (employeurs, assureurs, organisateurs de spectacles, etc... appelés ci-après DPI) et qui concernent la part imposable des contribuables soumis à l'impôt à la source. Assurer le suivi administratif des dossiers et le traitement des comptes des débiteurs. Effectuer toutes les rectifications nécessaires et notifier les nouveaux bordereaux. Renseigner les contribuables sur leur situation individuelle.			
3. Description de la fonction La fonction implique notamment : les mêmes activités que le taxateur impôt à la source auxquelles se rajoutent les activités suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - l'étude de requêtes et de dossiers impliquant la prise en compte de situations spécifiques personnelles ou professionnelles; - l'interprétation et la prise de décisions débouchant sur des notifications particulières; - l'évaluation de préavis en vue de décisions par la direction ou par des commissions externes; - le traitement, la présentation et la défense des dossiers devant les instances judiciaires. - le contact avec les organisateurs de spectacles; - l'application des diverses CDI (conventions en vue d'éviter les doubles impositions) signées entre la Suisse et les pays tiers; - ainsi que toutes tâches demandées par la hiérarchie. 			
4. Exigences de la fonction Un diplôme ESC + une formation ICC et IFD + impôt à la source. 3 ans d'expérience en qualité de taxateur fiscal impôt à la source.			

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	H	C	H	A	G	Cl. max. 13
Points	30	9	42	5	41	Total 127